



CAPD jeudi 3 juin 2021

Déclaration liminaire SNUipp-FSU 42

Nous voici donc réunis à distance pour une toute dernière CAPD concernant la carrière...

Ce gouvernement a vidé de sa substance ce temps de travail collectif, ce moyen qu'avait la profession d'avoir un regard sur la gestion des carrières, aux travers d'élus qu'elle avait choisis par le vote. La loi de la transformation de la fonction publique implique de nombreuses dégradations des droits : la transparence est mise à mal, opacité et passe droits sont largement suspectés par la profession.

Cette dernière CAPD va traiter de l'avancement accéléré de quelques collègues plus méritants que les autres aux yeux de l'administration. La règle devrait être une accélération pour tous. Qui dit "avancement" dit "salaire", et pour le SNUipp-FSU, c'est toute la profession qui mérite une revalorisation salariale. Nos salaires sont indécents au regard de notre temps de travail, de nos responsabilités et de notre investissement pour les services publics.

Pour la douzième année consécutive, le point d'indice reste gelé (en dehors de la revalorisation de +1,2% en 2016). Depuis 2010, l'inflation a grimpé de près de 13%. Seuls les changements d'échelons compensent, bien insuffisamment, cette disette salariale. Le seul moyen de voir son salaire augmenter pour beaucoup de PE est de changer d'échelon ou de grade. Or, passer trois échelons en dix ans c'est 130€ de plus par mois pour un collègue à mi- carrière.

Il nous suffit de tourner le regard vers les pays voisins pour observer que nous sommes payés 20% de moins que la moyenne de l'OCDE et que le salaire en début

de carrière est passé de 2 SMIC à 1,3 SMIC. Les conclusions du Grenelle de l'éducation ne vont pas permettre de régler le problème de l'attractivité du métier, en berne ces dernières années.

La déflation salariale de la dernière décennie impose un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat. Pour cela, le SNUipp-FSU revendique une revalorisation conséquente du point d'indice, son indexation sur l'inflation et une refonte importante des grilles afin que les salaires soient en adéquation avec la moyenne des pays comparables. De même, toutes les indemnités doivent être intégrées au salaire sous forme de points d'indice. Ce sont là les axes d'un réel chantier de revalorisation !

Puisque nous parlons "carrière", un mot sur la hors-classe : le SNUipp/FSU 42 réitère sa demande pour rendre possible la révision ou l'évolution des appréciations pour les collègues qui n'ont pas pu bénéficier de rendez-vous de carrière. Nous demandons aussi que les quelques collègues qui ont obtenu un avis « à consolider » ne soient pas bloqués à la hors-classe.

A l'aube d'une fin d'année scolaire 2020-2021 perturbée par la crise sanitaire, nous constatons un épuisement des collègues et des conditions de travail qui se sont encore dégradées.

Nous tenons à souligner l'importance de la tenue des GT et CHSCT tous les 15 jours, qui ont permis un dialogue et des réponses pratiques aux questions des collègues ainsi qu'une prise en compte de leurs inquiétudes. C'est bien là, la preuve de l'utilité des commissions paritaires ou assimilées.

Enfin, aujourd'hui les AESH se mobilisent nationalement pour obtenir des avancées significatives sur leur conditions de travail et leur carrière : création d'un statut, salaires revalorisés, fin des PIAL... Le ministère doit tenir ses engagements pour les personnels et les élèves qui souffrent de cette situation. Bien entendu, la FSU et le SNUipp-FSU prennent part à cette mobilisation intersyndicale, nous serons plusieurs à quitter la CAPD en cours de route pour rejoindre le rassemblement devant la DSDEN.